

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2024

AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER DES CONVENTIONS DE MECENAT ENTRE DATA 4 ET LA COMMUNE

N° 2024-067

Le Conseil municipal légalement convoqué le 08/10/2024, s'est réuni le 15/10/2024 à 20h05, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 20

M. Olivier Thomas, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boète, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, Mme Joane Besse, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

20 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 9

M. Jérôme Cauët à Mme Catherine Delaitre
M. Alexandre Bussière à Mme Katia Robert-Hautemulle
M. Gilles Guillaume à M. Enzo Sodano
M. Frédéric Baby Marinpouy à Mme Arlette Bourdelot
Mme Justine Giagnoni à Mme Natacha El Hayek
Mme Laure Gibou à Mme Laurence Amichaux
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Sandrine Boète
M. Jean-Marc Payen à M. Jérôme Plateau
Mme Cécile Revoyre à M. Olivier Thomas

Absent.e :

Aucun.

Nombre de votant.e.s : 29

M. Enzo Sodano a été désigné Secrétaire de Séance

Rapporteur : Monsieur Olivier THOMAS

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la ville est investie dans une démarche de développement durable et de transition énergétique, de conservation de son patrimoine et de développement de sa politique enfance / jeunesse sur son territoire ;

CONSIDERANT que l'entreprise DATA IV partage les mêmes aspirations et souhaite contribuer à la mise en valeur de la commune sur laquelle elle est située ;

CONSIDERANT que la commune a identifié deux opérations afin de poursuivre sa politique enfance / jeunesse. L'objectif est de permettre aux élèves des écoles maternelles et élémentaires ainsi qu'aux différents acteurs éducatifs du territoire d'être accueillis dans des conditions adaptées, pour cela la commune se voit dans l'obligation de créer une extension de l'école maternelle de l'Etang-Neuf et de créer une salle de classe supplémentaire à l'école de l'Orme ;

CONSIDERANT que la commune poursuit la mise en œuvre de sa politique de sobriété énergétique. Le parc lumière de la salle de spectacle Atmosphère - espace culturel Jean Montaru a été remplacé en totalité ainsi que l'intégralité des luminaires de l'école des Acacias ;

CONSIDERANT que la commune souhaite conserver son patrimoine historique et culturel. La réhabilitation de l'Eglise sainte Marie Madeleine, engagée depuis trois ans, répond entièrement aux engagements pris par la commune de rénovation du patrimoine inscrit aux monuments Historiques ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la signature de quatre conventions de mécénat entre DATA 4 et la commune pour l'année 2024 ;
- AUTORISE le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS

